

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 AOUT 2014.

Présents : M. André VRANCKEN, Bourgmestre-Président ;
M. Michel LEJEUNE, ~~Mme Sabine DEMET~~, M. Maurice BALDEWYNS, ~~M. Dominique LUGOWSKI~~, M. Pierrot GRECO, Membres du Collège Communal ;
M. Pierre-Henri LUCAS, M. José CAPELLE, Mlle Denise BARCHY, Mme Catherine STREEL, ~~M. Maxime BOURLET~~, M. Louis VANHOEF, Mme Rosanna D'ORTONA-DUMOULIN, ~~M. Stéphane HODEIGE~~, M. Thibaud SMOLDERS, Mme Catherine NOEL, M. Pascal RADOUX, M. Bérenger TSINGOS, M. Jean-Jo MACOURS, Conseillers communaux ;
M. Éric DECHAMPS, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

Droit d'interpellations du Citoyen.

Néant.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2014.

La séance est ouverte à 19 heures 30. Monsieur VRANCKEN prie tout d'abord l'assemblée d'excuser les absences de Mme Sabine DEMET (PS), Messieurs LUGOWSKI (PS), BOURLET et HODEIGE (MR). Il y a donc à ce moment 15 membres votants.

Monsieur VRANCKEN invite alors les membres du Conseil communal à formuler leur remarque éventuelle sur le procès-verbal de la séance du 15 juillet 2014.

MM. LUCAS, LEJEUNE, VRANCKEN, BALDEWYNS et GRECO, absents lors de la séance du 15 juillet dernier, déclarent s'abstenir.

Il n'y a pas d'autre remarque.

Le procès-verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Correspondances et communications.

Monsieur VRANCKEN présente les documents transmis à chaque Conseiller. Outre les arrêtés de Police pris par Monsieur le Bourgmestre et communiqués par le Collège communal, il s'agit de :

- Collège Provincial de Liège/ Approbation du compte pour l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Pierre de Hognoul à Awans.
- Collège Provincial de Liège/ Approbation du compte pour l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Remy de Fooz à Awans.
- Collège Provincial de Liège/ Approbation du compte pour l'exercice 2013 de la Fabrique d'Eglise de la paroisse Sainte-Agathe d'Awans.

Il n'y a pas d'autre remarque.

1. Administration générale/ Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation Routière à Awans, du 23 décembre 1980 / Création d'une zone de stationnement à 4340 Awans, rue du Château (fond de la rue)/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération. Monsieur VRANCKEN propose à l'assemblée de lier les trois premiers points tant dans les échanges que dans le vote.

Madame NOEL, pour le groupe MR, demande ce qu'il en est de la problématique du parking devant le château.

Monsieur VRANCKEN déclare qu'en effet, des mesures complémentaires seront nécessaires et adoptées pour interdire le parking sur le trottoir devant la maison de repos étant donné le dispositif mis en œuvre.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

2. Administration générale/ Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation Routière à Awans, du 23 décembre 1980 / Création d'une zone de stationnement à 4340 Awans rue du Château côté métairie/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

3. Administration générale/ Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation Routière à Awans, du 23 décembre 1980 / Création d'une zone de stationnement à 4340 Awans rue du Château (côté mur d'enceinte)/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

4. Administration générale/ Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation Routière à Awans, du 23 décembre 1980 / Aménagement de voirie, signalisation routière à 4340 Fooz, au niveau du carrefour formé par les rues François Hanon, de Huy, du Puisatier et Joseph Calcove; Création d'un îlot directionnel et d'une zone d'évitement. Placement de signaux routiers B17 et F45/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur TSINGOS, pour le groupe Ecolo, intervient à son tour et demande ce qu'il en est à propos du bus et du charroi lourd qui empruntent les trottoirs ? Il serait sans doute opportun de prévoir l'application de hachures sur la voirie pour éviter l'effet de trompe-l'œil. En outre, compte tenu de la mise en œuvre future du plan P.I.C., quelle sera la chronologie des aménagements ?

Monsieur VRANCKEN répond que les premiers travaux d'aménagements concerneront le revêtement de la voirie et puis ensuite seront implantées les zones de stationnement. Il ne sera sans doute pas exclus d'ajouter l'un ou l'autre dispositif pour assurer une entrée « propre » dans la rue Hanon.

Monsieur LUCAS, pour le groupe MR, intervient pour réitérer les mêmes inquiétudes que celles de l'honorable conseiller TSINGOS. Auxquelles s'ajoutent les difficultés entre les n^{os} 82 et 86, relayées par les riverains de la rue Hanon. Il est donc indispensable d'assurer une sécurité minimale devant les maisons et bien entendu veiller à une chronologie adéquate dans la mise en œuvre du P.I.C.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

5. Administration générale/ Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation Routière à Awans, du 23 décembre 1980 / Création de quatre zones de stationnement rue François Hanon à 4340 Fooz/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

6. Administration générale/ Modification du Règlement Général sur la Police de la circulation Routière à Awans, du 23 décembre 1980 / Création d'une zone de stationnement interdit, à 4340 Awans, rue Nicolas Lenoir à Villers-L'Evêque, côté impair depuis le carrefour formé avec la rue de la Briqueterie et la limite de la propriété portant le n°97/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS intervient à son tour et prend note du rapport de Police et la création de la zone. Mais des bandes hachurées ne seraient-elles pas plus appropriées que des lignes jaunes pour plus de clarté tant pour les riverains que pour la Police ?

Monsieur LEJEUNE confirme que le dispositif est tout à fait légal et qu'il est préconisé par la Police.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

7. Administration générale/ Règlement communal relatif à l'octroi de chèques-commerce valables dans les commerces awansois participant à l'opération lancée par l'ADL/ Adoption du texte intégral.

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS, pour le groupe MR, souhaite que l'article 3 soit modifié dans le sens où il est indispensable de renforcer les subsides en faveur des clubs et associations plutôt que de mettre à l'honneur des groupements avec un chèque dont le montant est dérisoire. Le MR propose aussi de supprimer le chèque au profit des lauréats des cours informatiques d'autant plus que l'inscription au cours est gratuite !

Monsieur TSINGOS, pour Ecolo, demande à qui appartient le choix du sportif ou de l'artiste mis à l'honneur et surtout selon quels critères sera fondé ce choix ?

Monsieur VRANCKEN répond qu'il n'y a pas de critères spécifiques et que le choix appartient au Collège communal.

Monsieur VANHOEF, pour le groupe PS, demande s'il ne faudrait pas prévoir un chèque également pour les couples fêtant leurs noces d'or ou de diamant ?

Compte tenu de l'orientation des échanges et qu'il convient de reconsidérer certaines opportunités du projet, Monsieur VRANCKEN, sous l'impulsion de groupes de l'opposition, propose de reporter l'examen de ce point à une séance ultérieure.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

Ce point est retiré à l'unanimité des membres votants.

8. Finances/ Tutelle ASBL / ASBL « Salle des Loisirs »/ Comptes de l'exercice 2013/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS, pour le groupe MR, souligne qu'il manque le rapport d'un commissaire aux comptes et que c'est dommage car cette pièce non seulement est nécessaire mais pouvait davantage éclairer l'assemblée. Pourquoi cette pièce n'est-elle pas jointe au dossier.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 10 voix pour. Il y a 5 voix contre (le groupe MR).

9. Finances/ Tutelle ASBL / ASBL « Salle des Loisirs »/ Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2013 et octroi pour l'exercice 2014/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur TSINGOS, pour le groupe Ecolo, intervient à son tour, et relève que la trésorerie de l'asbl est loin d'être aussi rose qu'au moment où le conseil a accordé sa garantie bancaire. Ne faut-il pas envisager de « refondre » l'outil ?

Monsieur LUCAS, pour le MR, se demande ce qu'il en est du montant doublé consacré aux énergies alors que le compte renseigne un montant réduit de moitié ? En outre, le compte présente un déficit structurel et donc l'apport de la commune semble bien nécessaire pour « éponger » ce déficit, et partant la fraude sanctionnée par le SPF Finances, et donc l'activation

risquée de la garantie avec un impact non négligeable sur la trésorerie communale. Le groupe MR a le sens des responsabilités et votera « contre ».

Monsieur VRANCKEN explique que le déficit de 4 000 euros compte pas moins de 2 800 euros de frais et d'honoraires d'avocat et d'expert dont l'asbl se serait bien dispensée !

Monsieur LUCAS estime que depuis cet épisode, la majorité s'est toujours fait fort de redresser la barre en veillant à ce que les recettes de l'asbl soient augmentées ! Or, le déficit porte aussi sur l'opérationnel démontrant que l'outil ne fonctionne pas ou mal !

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée par 9 voix pour. Il y a 6 voix contre (les groupes MR et ECOLO).

10. Finances/ Tutelle CPAS/ Renouvellement de la convention de collaboration avec le CPAS d'ANS dans le cadre du projet de job coaching en insertion professionnelle « le pied vers l'emploi »/ Approbation.

Monsieur GRECO présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur LUCAS, pour le groupe MR, salue toute initiative en appui d'aide des citoyens dans la recherche d'emploi mais il existe d'autres structures communales inexploitées comme l'ALE, l'ADL,... En outre, le return de cette convention est plutôt décevant alors que son coût n'est pas négligeable. Le groupe MR propose de reporter l'examen de ce point afin d'examiner l'opportunité d'exploiter le potentiel local existant avant de diversifier inutilement les opérateurs et les actions.

Monsieur GRECO intervient à son tour et informe qu'il y a dépense uniquement si une personne est mise en place. Dans le cas contraire, la convention n'engendre aucune dépense. Il s'agit de mutualiser les moyens de deux communes et en l'occurrence pour Awans de s'appuyer sur une structure voisine (Ans) qui fonctionne bien car tout seul, cette démarche n'est pas possible.

Monsieur LUCAS suggère que cette opération soit plutôt localisée sur Awans plutôt que de l'entreprendre à ce prix-là ailleurs.

Monsieur TSINGOS, pour Ecolo, s'interroge sur la durée de la convention : 6 ans ? Pourquoi ne pas envisager une synergie avec la commune de Grâce-Hollogne ?

Monsieur VANHOEF s'interroge sur le coût des prestations.

Monsieur GRECO informe l'assemblée que seule l'affiliation a été payée jusqu'à présent : personne n'a encore participé au service proposé. Quant au return, le taux de succès est en effet réduit.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN propose que l'examen du point soit reporté à une séance ultérieure.

Le Conseil communal décide à l'unanimité des membres votants, de reporter l'examen de ce point à une séance ultérieure.

11. Finances/ Tutelle/ « Salle Nicolas Cloës »/ Comptes de l'exercice 2013/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

12. Finances/ Tutelle/ « Salle Nicolas Cloës »/Contrôle de l'utilisation de la subvention communale pour l'exercice 2013 et octroi pour l'exercice 2014 / Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

13. Finances/ Souscription de bons de caisse d'une valeur de 24.790,00 euros/ Approbation.

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Monsieur VANHOEF, s'interroge sur l'opportunité d'immobiliser le capital durant 5 ans. Ce terme n'est-il pas trop long ? Qu'en est-il s'il y a une variation du taux durant ce délai ?

Monsieur TSINGOS, pour Ecolo, s'interroge sur l'opportunité de placer un capital alors que l'emprunt offre des taux plus élevés ?

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**14. Finances/ Tutelle Fabriques d'église/ Fabrique d'église Sainte Agathe d'Awans/
Budget de l'exercice 2015/ Avis.**

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**15. Finances/ Tutelle Fabriques d'église/ Fabrique d'église Saint Pierre de Hognoul/
Budget de l'exercice 2015/ Avis.**

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**16. Finances/ Tutelle Fabriques d'église/ Fabrique d'église Saint-Remy de Fooz/ Budget
de l'exercice 2015/ Avis.**

Monsieur VRANCKEN présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération.

Il n'y a pas de remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

**17. Travaux/ Programme d'Investissement Communal 2013-2016/Réfection du
revêtement de diverses voiries/Mode de passation et conditions du marché de travaux/
Approbation.**

Monsieur LEJEUNE présente le point. Il reprend et commente les éléments pertinents contenus dans le projet de délibération. Il complète l'information en précisant que la phase I consistera en un enduisage dans le but de prolonger la vie des voiries concernées pour 10 ans.

Monsieur CAPELLE intervient et demande ce qu'il en est des rues Cornet entre le pont à la Croix et la rue Noel Heine ?

Monsieur LEJEUNE répond d'emblée que ce chantier est prévu dans le cadre du droit de tirage. Madame NOEL, pour le groupe MR, souhaite formuler quelques commentaires. Il conviendrait sans doute de décrire dans un plan de sécurité, les phases critiques du chantier afin de programmer plus clairement le passage du coordinateur. A propos de l'estimation des travaux, il y a plusieurs étapes. Il y a d'abord une phase d'estimation qui implique la réalisation d'une fiche rue par rue pour évaluer les travaux à réaliser. Ce qui implique une estimation par rue. Il faut encore prévoir une enveloppe pour les frais d'étude à laquelle s'ajoute un poste pour les imprévus. En l'occurrence, l'estimation initiale a été revue par l'auteur de projet avec une augmentation globale des travaux. Madame NOEL manifeste son inquiétude quant aux offres qui vont rentrer.

Madame D'ORTONA demande ce qui est envisagé pour le casse-vitesse de la rue Jean Jaurès et des nuisances que cet ouvrage engendre en matière de vibrations notamment.

Monsieur LEJEUNE déclare que cette problématique fait partie du projet d'aménagement de la place communale.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres votants.

18. Point complémentaire/ Retrait de la délibération du Conseil communal du 25 mai 2010 portant sur la délégation de pouvoirs du Conseil communal en matière de petits investissements inscrits au budget ordinaire ;

Monsieur VRANCKEN annonce que Monsieur Bérenger TSINGOS, pour le groupe Ecolo, a déposé dans les formes et selon les règles prévues dans le Règlement d'ordre intérieur de l'assemblée, un point complémentaire. Monsieur TSINGOS est invité à s'exprimer.

Celui-ci rappelle que le Code de Démocratie Locale et de Décentralisation prévoit que la compétence en matière de choix du mode de passation des marchés et leurs conditions appartient au conseil communal. Le CDLD prévoit aussi en effet que le Conseil peut déléguer cette compétence au Collège pour certaines matières. Compte tenu de l'instabilité institutionnelle qui secoue la commune d'Awans à l'heure actuelle et qui lui est préjudiciable, et que finalement, personne ne sait plus bien qui fait partie de la majorité et qui n'en fait plus partie, le Collège risque non seulement de ne plus avoir de majorité au conseil communal mais encore ne plus avoir sa confiance. C'est la raison pour laquelle le groupe Ecolo propose le retrait de cette délégation. En outre, c'est au Collège qu'il appartient de convoquer un conseil communal : le Collège pourra le convoquer autant de fois que nécessaire ; les membres de l'assemblée répondront présents !

Monsieur VRANCKEN renvoie à la note exhaustive du directeur général transmise aux membres de l'assemblée en même temps que sa convocation à la séance de ce soir. Cette note fait le point sur le mécanisme de la délégation, son intérêt et les conséquences négatives en cas de retrait sur le fonctionnement de l'administration. Monsieur VRANCKEN rappelle en séance les points essentiels de cette note et sollicite de l'assemblée de ne pas retirer cette compétence déléguée au Collège pour éviter d'ajouter aux difficultés politiques et institutionnelles, des difficultés administratives tout aussi préjudiciables.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition de retrait est adoptée par 11 voix pour. Il y a 4 voix contre (MM. VRANCKEN (PS), BALDEWYNS (PS), LEJEUNE (EC), GRECO (EC)).

19. Point complémentaire/ Retrait de la délibération du Conseil communal du 26 décembre 2006 portant sur la délégation de pouvoirs du Conseil communal en matière de marchés relatifs à la gestion journalière de la Commune.

Monsieur VRANCKEN annonce que Monsieur Bérenger TSINGOS, pour le groupe Ecolo, a déposé dans les formes et selon les règles prévues dans le Règlement d'ordre intérieur de l'assemblée, un point complémentaire.

Ce point est lié au point 18 tant dans ses commentaires en séance que dans son vote.

Il n'y a pas d'autre remarque. Monsieur VRANCKEN soumet le point au vote.

La proposition de retrait est adoptée par 11 voix pour. Il y a 4 voix contre (MM. VRANCKEN (PS), BALDEWYNS (PS), LEJEUNE (EC), GRECO (EC)).

Réponses aux questions posées aux membres du Collège communal.

- 1) Monsieur TSINGOS, pour ECOLO, adresse sa première question à Monsieur l'Echevin de la propreté publique en ces termes :

« Je lis sur le site de l'UVCW que dans le cadre de l'élaboration du plan propreté pour la Wallonie, un outil de suivi de la propreté est proposé, 5 communes volontaires seront sélectionnées pour y participer dans une phase test ce plan vise à lutter contre les déchets sauvages et clandestins, établir un état des lieux de la propreté, gérer la problématique de manière intégrale, coordonner les rôles des différents acteurs en matière de propreté. Ne serait-il pas opportun de répondre à cet appel (date butoir 31 aout) ?
<http://www.uvcw.be/actualites/33,0,227,227,5631.html>.

Monsieur BALDEWYNS répond à l'honorable conseiller que la commune a répondu favorablement à ce projet en espérant qu'il sera éligible et que la commune d'Awans comptera parmi les communes pilotes.

2) *Monsieur TSINGOS, pour Ecolo, adresse sa question à l'ensemble du Collège en ces termes :*

« Il règne, en ce moment un sentiment de déficit démocratique alimenté par les opposants au changement. Les communes sont et doivent être l'échelon politique le plus proche du citoyen. Force est de constater qu'un certain nombre de citoyens ne connaît pas le fonctionnement de nos institutions législative et exécutives communales. Ne serait-il pas opportun de rendre notre Conseil communal itinérant au cœur de chaque village ? En tenant les séances du conseil, par exemple dans la salle polyvalente de l'école d'Othée ou au foyer culturel de Hognoul, ... ?

Monsieur BALDEWYNS répond qu'il est sans doute préférable de tenir les séances du Conseil communal dans la salle des mariages de la maison communale à Awans d'autant plus que c'est la décision prise par l'autorité en début de mandature.

Monsieur VRANCKEN estime quant à lui que ces déplacements dans les villages engendreraient des frais inutiles et qu'il serait compliqué de délocaliser les dossiers à examiner qui sont pour l'instant sur place, ce qui nécessiterait sans doute de les reproduire.

3) *Monsieur TSINGOS adresse sa question à Monsieur l'Echevin de la Jeunesse, en ces termes :*

« Je constate l'engouement de cette équipe rajeunie et de l'Echevin compétent en matière de Jeunesse. Afin que le bâtiment qui accueillait jusqu'il y a peu les services du CPAS ne reste inoccupé, et pour autant que la déclaration de politique générale de septembre ne prévoit pas une autre affectation, pourrait-on envisager la possibilité d'obtenir un local pour les jeunes voulant se réunir ?

Monsieur LEJEUNE répond que si les agents du CPAS ont dû quitter le bâtiment c'est parce que l'édifice menaçait la sécurité de ceux qui y travaillaient. A moins de consentir des investissements importants, la meilleure solution serait encore de le vendre.

Monsieur VRANCKEN poursuit et estime qu'une telle démarche reste très compliquée à moins de disposer d'un local ou d'en saisir l'opportunité. La nécessité de construire un Programme Stratégique Transversal qui rend obsolète les déclarations de politique générale, contraindront d'envisager les matières de manière transversale et donc d'offrir sans aucun doute de nouvelles pistes de réflexion et partant, des solutions inédites.

Questions posées aux membres du Collège communal.

1) Monsieur LUCAS, pour le groupe MR, rappelle la journée compliquée vécue par la population suite aux violentes pluies qui s'abattent encore sur la commune provoquant des inondations dans certaines zones et notamment à Fooz, rue Deltour et Calcôve. A ce niveau, il y a un rétrécissement en aval du carrefour, ce qui provoque un goulot et donc forcément une inondation. Sans compter que la population de Fooz et d'Awans augmente avec pour corollaire une imperméabilisation croissante. Il faut aussi relever la présence de boues dans le bassin d'orage qui n'ont pas été évacuées avec toutes les conséquences négatives que ça implique pour les riverains. Somme toute, il s'agit peut-être de pluies au caractère exceptionnel mais tout de même ! Quelles sont les dispositions qui seront prises à l'avenir pour enrayer ces phénomènes ? Monsieur VRANCKEN répond d'emblée qu'en effet, la commune essuie des pluies violentes et pas plus tard qu'avant cette séance du conseil communal, il a failli réunir la cellule sécurité car des inondations menaçaient les sites précités. Les équipes communales sont toujours à pied d'œuvre à l'heure qu'il est. Cependant, la révision des calculs les plus pessimistes en fonction de la topographie des lieux seront sans doute à revoir.

2) Monsieur LUCAS poursuit et s'interroge à propos du risque de black out qui menace la Belgique durant la période hivernale et singulièrement notre région. Le Collège pourrait-il

s'informer auprès du Gouverneur et ses services afin d'obtenir des informations précises sur le sujet afin de les rapporter au Conseil communal ainsi qu'aux citoyens ?

Monsieur VRANCKEN répond d'emblée qu'en effet, des informations émanant des services du Gouverneur doivent parvenir au bourgmestre de chaque commune. Il est indispensable de bien communiquer sur la question et il est en effet du devoir du Collège de se préoccuper du bien-être des citoyens. En filigrane à cette problématique, c'est en fait toute la question du nucléaire qui resurgit.

Monsieur LUCAS reprend et se demande quelles mesures les communes peuvent-elles prendre concrètement ? Ne plus éclairer les monuments publics ?

3) Madame NOEL, pour le groupe MR, revient sur la problématique du casse-vitesse de la rue Désira : les travaux devaient être entrepris au printemps. Qu'en est-il du charroi agricole ? A l'heure qu'il est les travaux n'ont pas encore été entrepris !

Monsieur LEJEUNE répond d'emblée que le Collège a commandé l'enlèvement du casse-vitesse du bas de la rue car il est le plus endommagé. Dès que possible, les ouvriers communaux s'attèleront au démontage de cet ouvrage.

Il n'y a pas d'autre question.

M. VRANCKEN annonce alors que la séance publique est terminée et invite le public présent dans la salle à quitter les lieux. M. VRANCKEN prononce le huis clos.